

Attestation de contrôle d'un générateur de chaleur

Nature du contrôle N° attestation⁽¹⁾ :

Contrôle périodique Contrôle après intervention sur la partie combustion

1^{er} contrôle de mise en conformité Contrôle dans le cadre d'une procédure de réception

2^{ème} contrôle de mise en conformité

Contrôle en vue d'une remise en fonctionnement

Technicien Personne responsable de la réalisation du contrôle

Technicien agréé L DG1 G11 Propriétaire de l'installation de chauffage central

Technicien spécialisé en combustibles solide Locataire du bâtiment contenant l'installation de cc.

Autre (préciser) :

Nom et prénom : ZTEYATAHmid Nom et prénom : L.A.Y.S

N° d'agrément (si CC ou CG⁽²⁾) : 01824 Entreprise (si pertinent) :

Nom entreprise :

Rue & n° : Cordonnier 202 Rue & n° : 17 Place de la Concorde

Code postal & localité : 4800 Code postal & localité : 4800 Verdier

Verviers :

Tél :

N° Entreprise (BCE) : 893055067000000000 Tél :

Data du contrôle : 16/03/2011 Fax ou courriel :

Localisation du générateur si différente :

Combustibles (si multicom bustible, mentionner les différents combustibles)

Solide Pellets Bûches Céréales Charbon Autre :

Liquide Gasoil Gasoil extra Fuel lourd Autre :

Gazeux Gaz nat. G20 Gaz nat. G25 Propane Butane Biogaz Autre :

Générateur de chaleur **Brûleur (si pertinent)**

Nb de générateurs dans le local de chauffe : 1 atmosphérique ventilé (unit) à air pulsé (séparable)

Identification du générateur (si plusieurs) :

Raccordement type : B, C : B si gaz : à prémélange sans prémélange

Type unit : Oui Non 1 allure plusieurs allures (nombre :) modulant

Année de construction⁽³⁾ : 1999 Marque :

Marque : VI.E.S.S.A.NN type : Gandiensa Année de construction :

Puissance nominale utile : 6,7 kW kcal/h Installation de chauffage central

Générateur à condensation : oui non Fluide caloporteur Eau Vapeur basse pression

Huile thermique

Production chaleur Chauffage ECS chauff. + ECS

Ventilation local de chauffe - Aménée d'air comburant - Evacuation des gaz de combustion

Introduction de la demande initiale de permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chauffe :

Avant le 29/05/2009 (→ voir (4))

Après le 29/05/2009 (→ Respect, selon les cas, des normes NBN B 61-001, B 61-002, D 51-003, D 51-004, D 51-006)

Réponse à la question précédente déduite :

De l'estimation de l'âge du bâtiment sur base de son observation

D'informations orales transmises par l'utilisateur / le propriétaire

De la présentation de la demande initiale de permis d'urbanisme ou du permis d'urbanisme par l'utilisateur/le propriétaire

Conformité de la ventilation du local de chauffe : OUI NON

Conformité du dispositif d'aménée d'air comburant : OUI NON

Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion : OUI NON

En cas de non conformité → Causes de non conformité et actions à entreprendre :

Orifices de mesure (générateurs combustibles liquides et gazeux)

Le générateur est-il dispensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure⁽⁴⁾ ? OUI NON

Si réponse = « NON » (doit être équipé d'orifices)

Présent et conforme

Présent et non conforme

Absent et techniquement non réalisable

Remarque - Cause de non conformité :

Respect des critères de bon fonctionnement (installations alimentées en combustibles liquides ou gazeux)

Droits catégorie de générateur ⁽⁵⁾	Indice de base	Indice de correction	Temper en CC1	Temper en CC2	Temper en CC3	Remplacement																		
Température d'eau (°C) ⁽⁶⁾	max/min	max/min	max/min	max/min	max/min	max/min																		
Performance autorisée ⁽⁷⁾	250,875	150,90																						
Valeur mesurée	199,91	25,93																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Emission CO2</th> <th colspan="2">Emission CO</th> <th colspan="2">Emission NOx</th> </tr> <tr> <th>avec F1</th> <th>avec F2</th> <th>avec F1</th> <th>avec F2</th> <th>avec F1</th> <th>avec F2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							Emission CO2		Emission CO		Emission NOx		avec F1	avec F2	avec F1	avec F2	avec F1	avec F2						
Emission CO2		Emission CO		Emission NOx																				
avec F1	avec F2	avec F1	avec F2	avec F1	avec F2																			

Déclaration de conformité vis-à-vis de l'acte de contrôle

L'ensemble générateur de chaleur - ventilation du local de chauffe - aménée d'air comburant - dispositif conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009⁽⁸⁾ :

d'évacuation des gaz de combustion est

OUI

NON

En cas de non conformité → Causes de non conformité et actions à entreprendre

Attestation de contrôle établie par

Attestation reçue par :

en qualité de :

(signature du technicien)

(signature de cette personne)

[Signature]